

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4141)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 260

présenté par

M. Hammadi, rapporteur général, Mme Chapdelaine, rapporteure thématique M. Bies, rapporteur thématique et Mme Corre, rapporteure thématique

ARTICLE 36 SEPTIES

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« départements d'outre-mer »

les mots :

« collectivités régies par l'article 73 de la Constitution ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.